



Dispositif COVID-19 - point de situation du 17/03/2020

Afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, pour assurer la sécurité des usagers et des personnels, l'ensemble des services de la Communauté de communes est fermé au public à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil communautaire et une partie des personnels de la Communauté de communes sont mobilisés, malgré tout, pour assurer la continuité de leurs missions.

Par mesure de précaution, toutes les réunions de travail « physiques » ont été reportées, le télétravail est privilégié autant que possible. Pour autant, la continuité de la chaîne de décision est maintenue autour du Président, de ses Vice-Présidents et des membres de la Direction Générale, en coordination avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture.

Seuls sont habilités à se rendre sur leur lieu de travail les agents mobilisés pour :

- l'accueil des enfants de moins de 6 ans, pour les personnels soignants et réquisitionnés,
- la collecte des déchets ménagers,
- la fourrière/refuge,
- les services techniques pour l'entretien des voiries et bâtiments, si besoin,
- la comptabilité pour le paiement des factures,
- les ressources humaines pour le suivi des contrats et des payes.

Ces mesures sont mises en œuvre pour une durée minimale de deux semaines mais pourront être prolongées autant que nécessaire.

Sous réserve de nouvelles dispositions, un accueil téléphonique est maintenu, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h :

- standard (accueil général) : 05.34.01.21.73 (ou 06.66.34.63.18)
- guichet unique petite enfance : 06.75.65.42.42

Vous pouvez également nous contacter par messagerie, à l'adresse habituelle contact@ccpap.fr

SERVICE MINIMUM DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Conformément aux mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020, la Communauté de communes met en place un service de garde des enfants de moins de 6 ans pour les professionnels soignants ou réquisitionnés, indispensables à la gestion de la crise pandémique, afin que ceux-ci puissent poursuivre leurs activités professionnelles.

L'objectif est de permettre aux fratries de ne pas être séparées.

Renseignements et inscriptions au guichet unique petite enfance : 06.75.65.42.42

SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Fermeture de la déchèterie au public, aux professionnels et aux entreprises.

Une permanence est assurée par un agent d'encadrement et un agent de quai, pour le standard téléphonique et pour la coordination quotidienne des tournées de collecte en lien avec le SMECTOM.

SERVICE DE FOURRIERE - REFUGE

L'activité du service refuge est maintenue pour les soins aux animaux, sans accueil du public jusqu'à nouvel ordre. Les journées portes ouvertes du 29 mars sont reportées à une date à déterminer.

A compter du 17 mars 2020 , les chiens errants seront prioritairement déposés par les forces de l'ordre dans les sas situés à l'entrée du refuge. Les agents de la Communauté de communes ne se déplaceront pour récupérer des chiens, que si la situation de dangerosité le nécessite et sur demande écrite des maires des communes concernées.

SERVICES VOIRIE - BATIMENTS - ESPACES VERTS - FESTIVITES

Arrêt d'activité de ces services, avec pour directive d'être joignables et disponibles aux heures de travail pour répondre à toute situation exceptionnelle et/ou éventuellement servir de renfort sur les services sensibles encore actifs.

SERVICE HABITAT

Le service habitat poursuit son activité en télétravail. L'animateur peut-être contacté par messagerie à son adresse habituelle : frederic.coiffard@ccpap.fr

BIBLIOPOLE

Conformément aux consignes nationales toutes les médiathèques municipales sont fermées et les activités du Bibliopôle sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.